



SÉJOUR ÉTÉ 2020

Conditions générales

La Communauté de communes propose durant l'été 2020 un séjour :

Séjour du 24 au 28 août « DÉCOUVERTE MONTAGNE » à ANCELLE

pour les 6 – 11 ans

organisé par l'Association ALLERS RETOURS.COM.

INSCRIPTIONS / RÉSERVATION DE SÉJOURS

Inscriptions ouvertes jusqu'au 24 juillet 2020 # Places limitées !

Les dossiers d'inscription sont disponibles :

- sur le site web de la CCPU : www.ccpaysduzes.fr
- à l'accueil de la CCPU de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi
- auprès du secrétariat du service petite enfance / enfance / jeunesse par mail dpeej@ccpaysduzes.fr ou par téléphone au 04 66 03 09 00.

Date limite de dépôts des dossiers : par courrier ou remis à l'accueil de la CCPU

Dossiers à retourner complet avant le **24 juillet** à l'adresse suivante, cachet de poste ou tampon daté de réception faisant foi :

Direction Petite Enfance – Enfance – Jeunesse / Communauté de communes Pays D'Uzès

SEJOUR ÉTÉ 2019

9 Avenue du 8 mai 1945 / 30700 UZES

INFOS COVID-19

Au regard du contexte actuel, des mesures sanitaires spécifiques sont appliquées. Elles sont élaborées par l'organisme de tutelle la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports. La CCPU et l'Association ALLERS RETOURS.com appliqueront le protocole et veilleront surtout à ce que les enfants passent de bons moments de loisirs pendant ces vacances.

CONDITIONS

- Les séjours sont réservés prioritairement aux habitants de la Communauté de communes Pays d'Uzès.
- Les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets et dans la limite des places disponibles en fonction des séjours.
- Les demandes des enfants résidant hors CCPU seront placées sur liste d'attente.
- La participation aux séjours est considérée comme définitive lorsque :
 - le **dossier d'inscription est complet et validé** par la direction du service petite enfance- enfance-jeunesse
 - le **règlement intégral du séjour est effectué dans les délais impartis** une fois l'inscription validée.

Un guide pratique reprenant les informations concernant le séjour sera adressé aux familles : lieux, horaires de départ et de retour, trousseau et affaires nécessaires, informations concernant la gestion des médicaments, téléphones portables, argent de poche, etc.

DOCUMENTS À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

- Fiche de renseignements dûment remplie
- Autorisation parentale
- Fiche sanitaire complétée et signée par le médecin traitant
- Certificat médical attestant que les vaccinations sont à jour
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport
- Certificat médical de non contre-indication à la vie en collectivité
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Dernier avis d'imposition des 2 parents
- Justificatif de domicile
- Copie de la carte nationale d'identité ou passeport de l'enfant
- Règlement complet du séjour (en 1 ou 2 échéances)
- L'attestation CAF ou MSA justifiant le quotient familial

TARIFS

La Communauté de communes participe financièrement aux séjours proposés pour les enfants et jeunes résidant sur le territoire intercommunal. La participation est fonction du quotient familial (QF).

Pour les familles ayant un quotient familial compris :

- entre **0 et 400 €**, la Communauté de communes prend en charge **50% du montant du séjour**.
- entre **401 et 700 €**, la Communauté de communes prend en charge **40% du montant du séjour**.
- entre **701 et 1 500 €**, la Communauté de communes prend en charge **30% du montant du séjour**.
- entre **1 501 € et plus**, la Communauté de communes prend en charge **20% du montant du séjour**.

	TARIFS SÉJOUR DÉCOUVERTE MONTAGNE
QF1 : 0 - 400€	216.00 €
QF2 : 401 - 700€	260.00 €
QF3 : 701 - 1500€	302.50 €
QF4 : 1501 et plus	345.60 €
Tarifs hors CCPU	432.00 €

MODALITÉS DE PAIEMENT DES SÉJOURS

Les séjours peuvent être réglés :

- par chèque à l'ordre du **TRÉSOR PUBLIC**,
- en espèces (faire l'appoint),
- par chèques ANCV, tickets CESU, bons CAF

L'encaissement peut s'effectuer en 2 fois selon les modalités suivantes :

- 50% du montant du séjour à la validation de l'inscription.
- le solde 1 semaine avant le départ.

ANNULATION

- Par la Communauté de communes :

La CCPU se réserve le droit d'annuler toute réservation pour des raisons techniques. Dans ce cas, les sommes versées seront intégralement remboursées aux familles.

- Par la famille :

Toute annulation doit être adressée **par lettre recommandée avec accusé de réception**, le cachet de poste servant de référence et de justificatif pour le calcul des frais d'annulation.

L'annulation d'une inscription du fait du participant entraînera une retenue selon les conditions suivantes :

SÉJOUR DÉCOUVERTE MONTAGNE 24 août au 28 août 2020	Dates	Pourcentage retenu du montant total TTC
Plus de 30 jours avant le départ	Jusqu'au 24 juillet inclus	0%
Entre 15 et 29 jours avant le départ	Entre le 25 juillet et le 8 août	50%
Entre 8 et 14 jours avant le départ	Entre le 9 et le 15 août	80%
7 jours et moins avant le départ ou non-présentation le jour du départ	Entre le 16 et le 23 août	100%

MODIFICATION D'ACTIVITÉS

Pour des raisons indépendantes de notre volonté (sécurité des enfants, intempéries...), il est possible que certaines activités soient modifiées, annulées ou remplacées. Dans ce cas, d'autres activités de qualité équivalente ou supérieure seront proposées.

ASSURANCE

En cas d'accident, l'assurance couvre les frais non pris en charge par la sécurité sociale et/ou la mutuelle et l'assurance civile de l'assuré.

La CCPU souscrit une assurance responsabilité civile et de dommages aux biens auprès de la SMACL. Cependant, les parents sont tenus d'être couverts par une assurance responsabilité civile et individuelle pour les activités extrascolaires de leur enfant.

L'association *Allers-Retours.com*, est assurée auprès de la compagnie « MAIF » sous le numéro sociétaire 3584934N.

FRAIS MÉDICAUX

Les frais médicaux sont avancés pendant le séjour par la CCPU pour les séjours qu'elle organise en direct et par l'association *Allers-Retours.com* pour les séjours que la CCPU délègue à ce prestataire.

Le remboursement devra être effectué par les parents ou tuteur légal au retour du séjour.

RÈGLES DE VIE

Une attitude convenable et respectueuse envers chacun des membres de la collectivité est exigée. De plus, même si les ports de signes discrets manifestant un attachement personnel à des convictions est admis, les signes ostentatoires constituant en eux-mêmes des éléments de prosélytisme ou de discrimination sont interdits.

Sont également interdits, les manquements aux obligations de sécurité, les comportements susceptibles de constituer des pressions sur autrui, le fait de perturber le déroulement d'activités ou de troubler le fonctionnement de la structure.

Tout manquement grave au règlement intérieur des séjours et/ou aux règles définies par la direction et l'équipe d'animation en début de séjour, sera signalé aux parents ou au tuteur légal.

Dans ce cas, une exclusion de l'enfant pourra être envisagée, aucune somme ne sera alors remboursée. Les frais de retour restant à la charge des parents ou du tuteur légal.

La CCPU et l'association Allers-Retours.com n'engagent pas leur responsabilité en cas de perte, détérioration ou vol d'affaires personnelles, objets de valeur ou espèces.

RÉUNION D'INFORMATION

Une réunion d'information sera proposée afin de répondre aux questions des familles. Les enfants et jeunes y seront les bienvenus !

Elle aura lieu le **28 juillet à 18h** dans les locaux de la CCPU.

Contact CCPU :



04 66 03 09 00

Céline LECLERC, assistante de direction

Séverine RICCI, coordinatrice enfance-jeunesse

Corinne GASTAUD, directrice du service petite enfance-enfance-jeunesse

Adresse mail : dpeej@ccpaysduzes.fr

Site web : www.ccpaysduzes.fr